

Séance du vendredi 11 juillet 2025
Délibération N° DE_026_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	9
Date de la convocation : 03/07/2025		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le onze juillet deux mille vingt-cinq, à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil - MAIRIE), sous la présidence de Charles ROCHETEAU, Maire .

Présents : Charles ROCHETEAU, Wilfried DERNONCOURT, Miguel BROUSSAL, Alain LAFFARGUE, Aimé MEDOUS, Marie-Pierre JUAN née SPITAELS, Jean-Marc MICHAUD

Représentés : Michel PECARRERE représenté par Alain LAFFARGUE, Sandrine ANDRINETTE représentée par Charles ROCHETEAU

Absents et Excusés : Thierry ROQUES, Laurence TOURNEIX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Miguel BROUSSAL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : MOTION DE PROTESTATION CONTRE LE PROJET INDUSTRIEL ECHO ENERGIE en Béarn et Pays Basque

Après lecture des deux messages envoyés par la collectif « NOSAUTES , GU, Nous, Citoyennes et citoyens du Sud-Ouest » et discussion autour du projet dit « E-ECHO » porté par l'entreprise Elyse et qui envisage de produire sur le bassin de Lacq du carburant pour l'aviation à partir de la matière vivante issue des forêts du grand Sud Ouest.

- Considérant que la préservation durable de la forêt, par ailleurs déjà largement exploitée, comme bien commun est une priorité,
- Considérant que la forêt joue un rôle crucial contre le dérèglement climatique en réduisant les températures et en protégeant la biodiversité et le cycle de l'eau,
- Considérant que dans le cadre du dérèglement climatique la priorité n'est pas au développement du transport aérien,
- Considérant les besoins importants en eau et en électricité de ce type de projet,

Le conseil municipal, en ayant délibéré, et à l'unanimité, représentant une commune propriétaire forestier du Sud Ouest, se déclare défavorable à ce type de projet industriel qui projette d'utiliser la biomasse forestière pour produire du carburant.

Le conseil municipal de la commune de BAZILLAC (65140) approuve la motion contre le projet industriel ECHO ENERGIE.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Charles ROCHETEAU, Maire.



Miguel BROUSSAL
Secrétaire de séance

DE_026_2025